

## Edito

Chère éleveuse, cher éleveur,

Dans quelques semaines se tiendra l'Assemblée générale de l'ARSIA. Elle sera entre autres pour notre asbl l'occasion de vous présenter le bilan de nos activités en 2018. Parmi celles-ci, l'activité de la salle d'autopsie n'est pas des moindres, avec près de 22 cadavres d'animaux ramassés quotidiennement par nos services et 7 200 autopsies réalisées l'an dernier. Suivent automatiquement les analyses nécessaires et les plus diversifiées possibles afin de fournir le diagnostic le plus précis. De ce flux tendu, nos équipes vétérinaires se consacrent aussi à en extraire les tendances observables telles que vous pouvez en découvrir certaines dans cette édition. Prendre du recul, se situer

par rapport à la moyenne observée, est une démarche essentielle dans l'approche préventive et curative d'un problème sanitaire.

Dans le même sens, nous veillons à optimiser nos techniques de laboratoire, afin de restituer à nos clients des résultats rapides et complets, tout en veillant à en maîtriser les coûts, malgré l'augmentation continue des multiples frais liés à ce travail. Nous avons ainsi mis en place, testé et acquis une nouvelle technologie au service du diagnostic des avortements non élucidés, appelée « métagénomique bactérienne ». Ce nouvel outil, dont dispose désormais l'ARSIA depuis janvier 2019, permet une recherche de toutes les bactéries présentes, même en très petites

quantités ou difficilement identifiables de manière 'classique'. Trois nouvelles bactéries ont été ainsi débusquées... autant de nouvelles pistes à investiguer pour nos vétérinaires !

Actualité sanitaire de dernière minute, à l'heure où nous mettons sous presse, un communiqué de l'AFSCA (à lire en page 4) informait le secteur, tout en le rassurant quant au risque humain en réalité absent, de la circulation d'un virus influenza aviaire " faiblement pathogène " au sein de trente-cinq exploitations avicoles, tant en Flandre qu'en Wallonie. Toutes les dispositions sont prises afin d'endiguer ce problème sanitaire émergent.

Si les contextes économique, social, politique, philosophique, ... laissent désespérés et inquiets à juste titre plus d'un parmi nous, éleveurs, je vous invite toutefois à retenir ce qui est dit plus haut, que les services dédiés au secteur de l'élevage veillent, se coordonnent et répondent, fidèlement, aux besoins rencontrés sur le terrain, qu'ils soient de routine ou d'urgence.

Bonne lecture,

Jean Detiffe  
Président de l'ARSIA



## Assemblée Générale

Vendredi 21 juin 2019 à Ciney  
Notez le dans vos agendas !



## Bilan des autopsies à l'ARSIA

En 2018, plus de 2 500 autopsies (hors avortons) ont été assurées à l'ARSIA, dont près de 2 000 sur des cadavres de bovins

La classe d'âge majoritaire est constituée des jeunes veaux de moins d'un mois (55%), chez qui les gastro-entérites néonatales et les septicémies représentent respectivement 57% et 38% des maladies observées. Suivent les bovins de 1 à 6 mois (27%) avec en diagnostic principal les broncho-pneumonies infectieuses, ensuite ceux de plus de 18 mois (11%) présentés pour des motifs plus variés. La classe d'âge 6-18 mois est la moins rencontrée en salle d'autopsie ; à l'instar des 1-6 mois, les broncho-pneumonies y dominent également.

### Le kit « autopsie » (voir ci-contre) a permis de déterminer certaines tendances

Entre 1 jour et 1 mois, dans 75% des cas, il a été possible d'attribuer aux **diarrhées** une origine infectieuse. Le coronavirus est assez rare (6%), contrairement au rotavirus (32%) et au colibacille (17%).

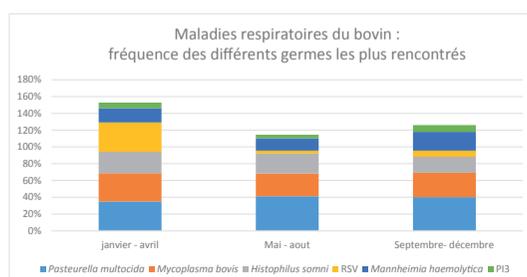
Les **septicémies**, dont l'agent est diagnostiqué 8 fois sur 10, sont dominées par les colibacilles. Les septicémies dues à la bactérie *Salmonella* sont représentées à hauteur de 18%.

Appliqué aux **affections du système respiratoire**, le kit « Autopsie » a permis de mettre en évidence une cause infectieuse manifeste dans 81% des cas. A l'échelle annuelle, les bronchopneumonies infectieuses ont essentiellement été d'origine bactérienne. Au sein

de la classe d'âge la plus sensible de 1 à 18 mois, se succèdent ainsi par importance décroissante les germes *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Mycoplasma bovis*, et *Mannheimia haemolytica*.

Du côté des **virus**, la saisonnalité du B-RSV (soit le virus respiratoire syncytial bovin) est très marquée : absent de mai à septembre, il reprend vigueur au cours de l'hiver jusqu'en avril où sa circulation au sein de nos troupeaux égale ou domine celle des autres germes respiratoires viraux et bactériens.

Après une année de 'mise à l'épreuve', suite à son intérêt et sa souplesse tant pour l'éleveur que le vétérinaire, le conseil d'administration a décidé du maintien, au même tarif, du kit « Autopsie » en 2019. L'équipe vétérinaire du service de pathologie générale continue entre-temps à l'améliorer et l'affiner sur base des résultats observés et de son expertise croissante, au rythme des nombreuses autopsies quotidiennement réalisées.



### KIT « Autopsie »

Identifier la cause de la mort d'un bovin, c'est protéger l'ensemble du troupeau.

D'un montant fixe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Kit « Autopsie » pour bovins finance désormais un résultat final et non plus la seule autopsie. Toute soumission d'un cadavre de bovin à l'ARSIA entraîne la réalisation du Kit « Autopsie ».

A partir des observations et/ou du diagnostic éventuel du praticien vétérinaire, et ensuite de l'autopsie, l'orientation diagnostique et les analyses supplémentaires 'en cascade' sont décidées par le vétérinaire pathologiste de l'ARSIA.

La formule du Kit « Autopsie » a été proposée aux éleveurs début 2018. Combinant l'examen du cadavre lui-même et les analyses complémentaires spécifiques, il a pour but d'améliorer le diagnostic étiologique, ainsi que le suivi statistique des causes de mortalité.

Les intérêts sont manifestes, tant au niveau individuel que collectif :

- amélioration du diagnostic,
- meilleure prise en charge de la maladie décelée sur le plan curatif et préventif,
- amélioration de l'épidémiologie-surveillance,
- suivi de l'évolution dans le temps des agents pathogènes identifiés,
- détection précoce de l'émergence éventuelle de nouveaux germes.

Les avantages sont multiples : tarif « sans surprise » et moins élevé que le coût moyen avant 2018. Grâce à une action ARSIA+ pour les éleveurs cotisants, augmentation du taux d'élucidation et pour les cas qui le nécessitent, recours à de nouvelles technologies de recherche de toute bactérie présente dans un échantillon.

4 formules de forfaits, selon le poids du bovin et la cotisation à ARSIA+ :

- Bovin < 300 kg : Cotisant ARSIA+ : 45 €
- Bovin > 300 kg : Cotisant ARSIA+ : 82 €
- Bovin < 300 kg : Non cotisant ARSIA+ : 223 €
- Bovin > 300 kg : Non cotisant ARSIA+ : 310 €

Les frais éventuels de ramassage et analyses sous-traitées (toxicologie, oligoéléments, histologie) sont exclus.

## Avortement non élucidé : une nouvelle technologie au service du diagnostic

Les avortements bovins sont imputés à un grand nombre de causes, infectieuses ou non, et toutes ne sont pas encore connues. Sur chaque avorton, le « Protocole Avortement » recherche systématiquement un nombre élevé de germes mais ne parvient pas pour autant à poser un diagnostic dans 100 % des cas. A ce jour, la proportion d'avortements dont le germe responsable a pu être identifié est d'environ 50 %.

Lorsque les principales causes infectieuses ont été investiguées, qu'aucun germe n'a pu être isolé et que les avortements persistent au sein du troupeau, il est alors possible et important de poursuivre et approfondir la recherche grâce à une nouvelle technique de pointe, appelée « métagénomique bactérienne ».

Ce nouvel outil, dont dispose désormais l'ARSIA dans le cadre du diagnostic des avortements et ce depuis janvier 2019, permet une recherche « tous azimuts » des bactéries présentes, même en très petites quantités ou difficilement identifiables selon les méthodes de laboratoire classiques. Le « trou » diagnostique se comble peu à peu grâce à cette nouvelle méthode qui, par ailleurs, nous apporte d'autres informations précieuses pour notre équipe vétérinaire.

### Premiers résultats, nouvelles pistes !

Voici les premières bactéries que nous n'avions pu isoler selon la méthode de culture habituelle mais identifiées dans une seconde étape par la « métagénomique » :

***Erysipelothrix rhusiopathiae***, bactérie bien connue en médecine porcine car responsable chez les suidés de la « maladie du rouget ». Les symptômes observables chez le porc sont multiples : fièvre et prostration, éruption cutanée - taches ou plaques de couleur violacée -, septicémie, méningite, arthrite, atteinte cardiaque... et avortement, précisément. Mais l'homme est également sensible à cette bactérie ainsi que les petits ruminants, ... et le bovin aussi et occasionnellement !

***Mycoplasma bovis***, bactérie responsable de la **mycoplasmosse bovine** sévit principalement dans le système respiratoire... mais pas exclusivement. Elle provoque également des polyarthrites chez les veaux, des mammites, des infections génitales et des avortements chez les adultes. Cette bactérie nécessite une méthode spécifique pour être isolée et identifiée au labo, dès lors non réalisée en routine. Là encore, la technique de la « métagénomique » comble avantageusement une lacune.

***Ureaplasma diversum*** est quant à elle une bactérie proche de la précédente, *Mycoplasma*. Elle est incriminée en pathologies oculaire et respiratoire mais c'est surtout au niveau de l'appareil génital femelle que les conséquences de sa présence seraient les plus importantes, notamment pour son retentissement sur la fertilité impactée par des mortalités embryonnaires et des avortements. Infections de la matrice, de la vulve sont autant d'autres signes cliniques observables. Comme pour *Mycoplasma*, cette troisième bactérie échappe aux méthodes classiques de diagnostic... mais pas à la « métagénomique ».

Ces trois bactéries sont désormais pour notre équipe de diagnostic vétérinaire de nouvelles pistes à suivre de très près, en maladies de la reproduction bovine.

### Confirmation du diagnostic posé au laboratoire

Un autre retour intéressant de l'usage de la métagénomique réside dans le constat que dans de nombreux cas, il y a bien concordance entre les résultats obtenus par l'analyse classique (réalisée sur le liquide de caillette de l'avorton) et par la métagénomique bactérienne (réalisée sur la rate et le placenta). Cette concordance confirme en effet la réelle implication de certaines bactéries dans l'avortement telles que *Trueperella*, *E. coli*, *E. albertii*, *Pseudomonas* ou encore *Bacillus*. La présence abondante de germes « colibacilles », repérée avec les deux méthodes, signe fort probablement une infection du fœtus et sa mort par septicémie.

A contrario, il est tout aussi intéressant d'obtenir un résultat totalement négatif, autrement dit que le prélèvement est « stérile » au niveau bactérien. Cette information réoriente le diagnostic vers l'hypothèse d'une éventuelle cause d'origine infectieuse, mais non bactérienne, soit un virus ou un parasite, non recherchés dans l'éventail du protocole avortement.

Il reste enfin, ne l'oublions pas, les causes non infectieuses d'un avortement, qui peuvent être alimentaires, toxiques, génétiques, immunitaires, traumatiques,...

## La « métagénomique bactérienne » au service de chaque éleveur

L'ARSIA se charge de comptabiliser et étudier tous les cas d'avortement analysés au sein de votre troupeau. Il faut, bien entendu, avoir fourni tous les prélèvements nécessaires au diagnostic (*a minima* le fœtus) ainsi que la demande d'analyses habituelle, spécifique aux avortements.

En cas de série d'avortements sans cause connue, des analyses spécifiques, comprenant la « métagénomique bactérienne », seront réalisées automatiquement. Vous n'avez donc rien à faire de particulier afin de bénéficier de cette nouvelle approche diagnostique innovante, le laboratoire fait le nécessaire !

### Bon à savoir

- Certaines maladies sont **transmissibles à l'homme** !  
Les rechercher en adhérant au Protocole Avortement, c'est vous protéger ainsi que vos proches.
- N'oubliez pas d'isoler l'animal avorté, il est une source possible de contamination.
- Le ramassage de l'avorton ainsi que toutes les analyses sont entièrement pris en charge.
- Consultez l'ensemble des résultats d'analyses « Avortement » de VOTRE troupeau via le module GesAvo, disponible sur CERISE.

### L'ARSIA vous accompagne...

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez assainir votre troupeau et améliorer vos performances d'élevage.

Contactez l'ARSIA en téléphonant au 083 23 05 15 et ou en envoyant la 1<sup>ère</sup> page du document « FORM 45 » par mail à ramassage.cadavre@arsia.be ou par fax au 065 39 97 11 ... pour demander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire.

## Nouveauté : le "Kit respiratoire BPIE"

Nouveau

Dans le cadre d'un projet sanitaire d'investigation et d'optimisation du diagnostic des maladies respiratoires bovines, regroupées sous le nom de « Broncho-Pneumonies Infectieuses Enzootiques » (BPIE), les éleveurs peuvent bénéficier d'analyses à des conditions très avantageuses. Soit gratuites si le prélèvement est réalisé par le vétérinaire selon la technique du lavage bronchique, soit pour un coût maximal de 50 € s'il est réalisé par écouvillonnage nasal.

Les seules conditions préalables demandées sont d'être éleveur cotisant à la mutuelle ARSIA+ et que soient attentivement utilisés et remplis la **demande d'analyses et le questionnaire** spécifiques, disponibles sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be) (document intitulé : "monitoring des pathogènes respiratoires bovins").

Les 113 premiers kits seront totalement pris en charge !

### Intéressé ?

Contactez-nous par téléphone au 083/23.05.15

## RAPPEL : FCO

Vaccinez vaches et moutons contre la maladie de la langue bleue !

Pour ce faire, contactez votre vétérinaire. Il s'agit de protéger vos futurs veaux en vaccinant les mères avant la gestation et tous les animaux avant que l'activité des moucheron ne reprenne activement. Soit dès maintenant ! L'immunité se met en place 3 semaines après la seconde injection, soit 6 semaines après le début de la vaccination, il est donc

encore relativement possible d'intervenir et protéger son troupeau avant la reprise conséquente de la circulation virale.

La vaccination d'autres espèces sensibles, comme les caprins et les cervidés est moins indiquée car ils ne développent pas ou très peu de symptômes cliniques et ne jouent qu'un rôle limité dans la dispersion du virus.

!!! Diminution du prix de l'analyse PCR FCO : 24,96 € pour l'éleveur cotisant qui vend un animal destiné à l'exportation vers un pays indemne de FCO (sérotypage 8), tels que les Pays-Bas, l'Espagne... Pour rappel, seuls les bovins maigres vaccinés depuis plus de 60 jours peuvent quitter le territoire pour aller vers les zones indemnes.

# Nouveau service à l'ARSIA!

L'ARSIA met en location du matériel d'élevage destiné aux éleveurs bovins, ovins et caprins.



	Box de contention	Cage de retournement latéral	Cage de retournement à basculement arrière	Séccateur électrique	Box de pesée et de tri
Espèce(s) visée(s)					
Descriptif	 Cage de contention galvanisée pour bovins facilitant les interventions de type prise de sang, vaccination, insémination, échographie, ... Disposant de parois réglables en largeur, elle est capable d'assurer la contention de bovins de toutes tailles. Sa porte avant autobloquante munie d'un lève-tête manuel facilite les interventions au niveau de la tête de l'animal. D'un poids de 700 kg, elle nécessite un chargeur adéquat pour la déplacer au moyen de son anneau de levage.	 Cage de retournement latéral pour ovins et caprins (60 à 130 kg) assurant une immobilisation en position couchée pour interventions variées (parage, échographie). Les manœuvres de retournement sont facilitées par le mécanisme à ressort. Elle est équipée de poignées de transport et de roues.  <b>Dimensions :</b> 1730*1250*1300 (L*I*h)	 Cage de retournement à basculement arrière pour ovins et caprins (70 à 140 kg) assurant une immobilisation en position assise pour le parage et les échographies. Les manœuvres de retournement sont facilitées par les vérins à gaz. Elle est équipée de poignées de transport et de roues.  <b>Dimensions :</b> 1650*600*900 (L*I*h)	 Séccateur électro portatif FELCO muni d'une tête de coupe droite parfaitement adapté à la taille des onglons d'ovins et de caprins.	 Box Te Pari Racewell DR3 comportant 3 portails de sélection et des barres de pesée intégrées. Ce box de sélection pour ovins et caprins constitue un système de tri et de pesage robuste et fiable. Il peut être utilisé pour peser, enregistrer la marque auriculaire, trier et transmettre les données vers un logiciel de gestion de troupeau.  Il est fourni avec le pistolet drogueur sans fil Te Pari capable d'ajuster de manière autonome la dose de vermifuge à administrer à l'animal suivant son poids.  <b>Dimensions :</b> 2300*800*1200 (L*I*h)
Prix de location	150€ HTVA / jour (*)	50€ HTVA / jour (*)	50€ HTVA / jour (*)	20€ HTVA / jour	115€ HTVA / jour (*)

## Vous souhaitez procéder à la location d'un de ces outils ?

Contactez-nous par téléphone au 083/23.05.15 (option 4) ou complétez le formulaire de demande de location en ligne. Nos services vous recontacteront dans les meilleurs délais pour établir et vous faire parvenir le contrat de location.

(\*) Si vous n'êtes pas en mesure de prendre le matériel en location depuis notre site de Ciney, nous vous proposons d'assurer son acheminement et son retour vers/depuis votre exploitation. Un supplément de 35€ HTVA par trajet vous sera alors facturé.

BVD et  
Biosécurité  
(partie 3)

## BVD « indemne » ? Agissez pour le rester !



A ce niveau de la lutte BVD et avec près de 93% de troupeaux indemnes, l'enjeu principal pour ces éleveuses et éleveurs est de ne pas perdre ce statut. Pour ce faire, on peut compter sur les mesures spécifiques de biosécurité, à mettre en place avec l'aide du vétérinaire d'épidémiologie. Elles valent la peine d'être mises en place : chaque mois, 4 troupeaux wallons perdent leur statut indemne de BVD. Cela n'arrive pas qu'aux autres... Et cela vaut pour nombre de maladies infectieuses et contagieuses; ce mot d'ordre, appliqué et respecté, prémunit de bien des ennuis !

Après le dernier conseil d'éviter l'achat de femelles gestantes sauf sous certaines conditions (cf. Arsia Infos mars), voici le conseil du mois.



Un constat pour commencer : pourquoi ne prend-on pas, en élevages bovins, autant de protections d'hygiène qu'en élevages industriels de volailles ou porcins... ? En réalité, les bâtiments d'élevage pour nos bovins sont autrement ouverts et accessibles, facilitant inconsciemment sans doute un certain « relâchement », mais cela ne devrait pas pour autant dispenser de quelques gestes simples et essentiels.

La première chose à faire est donc d'évaluer tous les visiteurs potentiels qui franchissent les portes de l'étable. Le vétérinaire, le marchand, l'inséminateur, le représentant en produits agricoles, ... voyagent de ferme en ferme et peuvent colporter nombre de germes avec eux. Même le voisin, éleveur lui aussi, passant donner un coup de main, ne vient peut-être pas « seul », pour peu qu'il y ait une circulation virale ou autre chez lui...

L'éleveur peut donc agir à deux niveaux, ne pas laisser entrer des germes extérieurs et ne pas laisser sortir les germes de la ferme, en

invitant les visiteurs à quelques rituels simples, mais aussi en leur donnant les moyens de les respecter : brosses et tuyau d'arrosage pour rincer et nettoyer les bottes AVANT de passer au pédiluve - lui aussi propre et « rechargé » régulièrement en produit désinfectant -, point d'eau avec savon idéalement désinfectant pour les mains, au besoin bottes et dans tous les cas salopette réservée au visiteur. Au besoin, il existe également dans le commerce des chaussons et blouses à usage unique.

**Remarque propre à la BVD :** toutes les sécrétions d'un animal IPI sont contaminantes (salive, urine, matières fécales, larmes, ...) et ont une charge virale colossale. Du coup, lorsqu'on a été en contact (parfois sans le savoir !) avec un animal IPI, on n'a pas besoin d'être franchement « sale » pour être vecteur.

En conclusion, si ce n'est déjà le cas, accordez donc un laissez-passer à vos honorables visiteurs... et pas aux germes indésirables qui pourraient les accompagner !



Recommandations affichées à l'entrée des exploitations canadiennes: on ne lésine pas sur les consignes de biosécurité !

Le mois prochain: exigez l'hygiène des visiteurs dans votre élevage !

# Récolte des fourrages

*Quand l'œil du fermier vaut fumier*

L'origine d'un foyer de botulisme dans un élevage bovin étant généralement alimentaire, voici quelques précautions sanitaires qui méritent votre attention, notamment lors de la récolte des fourrages.

Le botulisme est une maladie le plus souvent aiguë, avec mortalités en série dans une exploitation. Rien de tel qu'un cadavre d'animal en décomposition dans les fourrages pour stimuler la prolifération de la bactérie et la dispersion de sa redoutable toxine (cf ci-contre). De surcroît, l'atteinte d'une grande partie d'un troupeau sera grandement facilitée lors de l'utilisation d'une mélangeuse pour homogénéiser la ration alimentaire.

Il s'agit donc d'ouvrir l'œil car votre vigilance permettra peut-être d'échapper à l'accident d'origine alimentaire dans votre cheptel. Que l'on tienne pour important :

- lors d'ensilage ou de fauchage, il faut veiller à ne pas piéger du gibier et stopper la machine dès l'observation rapprochée de lapins, lièvres, renards, blaireaux, chevreuils, cailles, faisans, ... le temps qu'ils quittent les lieux. Pour garantir une fuite plus efficace de la faune, il est recommandé de mettre en place devant le tracteur une barre d'effarouchement soit un système à chaînes ou à dents pendantes jusqu'au sol, suspendues sur une barre ayant la même taille que la faucheuse et déportée de son côté. Les chaînes doivent faire fuir la faune par contact avant qu'un animal ne soit happé par la faucheuse.
- d'arrêter impérativement et sur-le-champ toute distribution de fourrage altéré et de l'éliminer en le brûlant,

- d'éviter par ailleurs l'épandage de fumier de poule sur les pâtures, (ou au voisinage de prairies à bovins), surtout si ce fumier a pu contenir des cadavres de volailles non retirés (le risque est d'autant plus grand que le fumier est poussièreux et la journée d'épandage venteuse) ;

## Mais aussi,

- penser à isoler et couvrir tout cadavre de petite taille (volailles, avortons, veaux...) avant leur ramassage par l'équarrissage : il est en effet fréquemment observé que les chiens ou les renards cachent le reste des cadavres consommés, parfois dans le silo !
- cela semble évident... mais retirer immédiatement les cadavres de petits animaux découverts dans l'aliment ou le puits ; un oiseau ou un chat tombé dans un puits, un rat noyé dans une tonne à eau ou retrouvé mort dans les aliments concentrés.

On empêchera aussi l'accès des bovins au fumier composté en prairie.

Enfin, n'oublions pas le tank à eau, assurez-vous de sa propreté et qu'il reste toujours inaccessible à toute intrusion animale.

Sur ces quelques conseils, bonne fauche et bonne récolte !

## Le botulisme, une intoxication alimentaire du bovin

### L'agent responsable

- Une bactérie, Clostridium botulinum.
- Présente dans la terre sous forme de spores très résistantes au froid et à la chaleur.
- Elle survit longtemps dans les os des carcasses d'animaux infectés.
- La bactérie produit une toxine considérée comme " la plus puissante au monde ".

### Epidémiologie

- Le bovin se contamine par ingestion d'aliments (fourrages, ensilages) ou d'eau de tank, contaminés par des cadavres de mammifères ou d'oiseaux ou par leurs fientes.
- Les animaux carencés ou présentant du pica peuvent aussi se contaminer directement par léchage de cadavre.

### La maladie

- Après une incubation de quelques heures à quelques jours, une paralysie flasque apparaît : les bovins sont " mous ".
- Les membres sont atteints mais aussi le pharynx, et la langue qui pend hors de la bouche.
- La température reste normale.
- L'évolution peut être progressive : l'animal affaibli ne peut plus avaler et manger, les membres entrent en paralysie flasque, le train postérieur devient insensible, la respiration se bloque, jusqu'à entraîner la mort par asphyxie.
- Elle peut aussi être rapide avec la mort en quelques heures.
- Une forme chronique existe aussi : démarche hésitante du bovin, pendant quelques semaines, butant au moindre obstacle. Une guérison lente reste possible, dans un délai de quelques semaines à quelques mois.

### Prévention et traitement

- En termes de prévention, respectez les précautions décrites.
- Inutile dans la majorité des cas, un traitement pour lutter contre les symptômes peut être établi mais ne sera efficace que s'il est entrepris très vite.
- Les antibiotiques sont sans action sur la toxine !
- Des vaccins et sérums existent, mais ne sont pas commercialisés en Belgique.



## Présence d'un virus faiblement pathogène dans des exploitations avicoles

*Communiqué de nos autorités sanitaires (10/05/2019)*

Des exploitations avicoles pour la plupart situées en Flandre occidentale sont touchées depuis le début du mois d'avril par un virus influenza de type H3.

Ce virus, faiblement pathogène, est totalement inoffensif pour la santé humaine. Il ne fait pas ailleurs partie de la liste des maladies réglementées et à déclaration obligatoire. Il peut cependant provoquer des symptômes chez les volailles allant d'une baisse de la production à la mort de l'animal.

A ce jour, 35 exploitations avicoles sont touchées. Pour 27 d'entre elles, la souche H3 a déjà été confirmée.

Afin de préserver la santé animale et à la demande du Ministre de l'Agriculture Denis DUCARME, la direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation du SPF Santé publique, en concertation avec le secteur agricole et en collaboration avec l'AFSCA prépare activement un arrêté ministériel

comprenant les mesures nécessaires pour endiguer la propagation de la maladie.

La biosécurité des exploitations avicoles va être renforcée sur l'ensemble du territoire et les volailles situées dans les exploitations infectées par le virus et dans lesquelles des volailles présentent les symptômes cliniques seront abattues.

Toutes les dispositions sont également prises pour veiller à l'indemnisation des éleveurs concernés.

Cette maladie ne présente pas de risque pour la sécurité de la chaîne alimentaire ni pour les consommateurs.

Le SPF Santé publique et l'AFSCA suivent l'évolution de la situation de près et restent en contact avec le secteur afin de l'informer au mieux.

